



**le Syndicat CGT des personnels de la Direction
départementale des territoires de la Haute-Loire
et de la Direction de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations de la Haute-Loire
à**

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire

A le Puy-le-Velay, le 4 mars 2024

Monsieur le Préfet,

Face à la crise qui traverse le monde agricole, le gouvernement a annoncé une série de mesures qui vont impacter le travail de l'ensemble des agents du Ministère de l'agriculture et le souveraineté alimentaire (MASA) et du Ministère de la transition écologique (MTE).

Les représentant du personnel sont sollicités de toute part, par des collègues qui sont inquiets en particulier de leur capacité à faire, et faire bien, dans les délais impartis, notamment en matière de traitement des dossiers de la politique agricole commune (PAC), de contrôles et de simplification.

Certaines annonces et déclarations publiques ont remis en cause les contrôles officiels effectués par les agents (Services Économie Agricole -SEA, Service Environnement et Forêt – SEF, Services Vétérinaires -SV, Office français de la biodiversité - OFB, Agence de Services et de Paiement -ASP, Protection des Végétaux -PV, ...).

De ces annonces, les exploitants agricoles ont retenu qu'ils n'auraient qu'un seul contrôle de l'administration par an.

Lors de votre intervention du 14 février 2024 en DDT de la Haute-Loire les agents MASA et MTE qui étaient présents n'ont visiblement pas eu d'informations et/ou de consignes plus claires concernant l'organisation de ces contrôles, leur nombre et leur déroulement.

Nous demandons à ce que ces consignes de contrôles soient écrites. Il va de soi qu'il ne peut être envisagé l'application d'un traitement réglementaire différencié selon que l'on soit agriculteur ou « simple citoyen » sans moyen de pression.

S'il existe des cellules de coordination, celles-ci ne regroupent pas l'ensemble des contrôles publics auxquels peut être soumise une exploitation agricole.

Les interventions sur plainte (protection animale, mésusage de produits phytopharmaceutiques, ...) ne sauraient attendre une coordination et un report à l'année suivante. Certains contrôles sont corrélés à une période de l'année (période de production, sécheresse, ...) tandis que les contrôles conditionnalité par exemple ne peuvent être réalisés qu'après les déclarations PAC et se concentrent principalement sur le 2^{ème} semestre de l'année.

Et tout cela sans prendre en compte les contrôles en dehors du champ de compétence du MASA et du MTE, que sont les impôts, les inspections du travail, les contrôles diligentés par l'autorité judiciaire, etc.

De ce fait, il est impossible de garantir qu'aucun agriculteur ne soit pas contrôlé plus d'une fois par an.

Cette situation conduira les organisations professionnelles et les syndicats de la profession agricole à condamner les services de contrôles qui, inévitablement, ne pourront pas s'inscrire dans ce cadre. Il est inenvisageable que les agents soient laissés seuls pour gérer cette contradiction et les problèmes induits.

Certains représentants de la République ont de par leurs discours, appelé clairement à la haine des fonctionnaires. **Ces propos sont inqualifiables et nous vous demandons de les dénoncer.** Ils ne peuvent qu'appeler et légitimer des actions violentes envers les agents représentant l'état.

Sauf erreur les agents des direction départementales interministerielles (DDI) ont pour missions de faire appliquer la réglementation votée par les élus de la république et ce discours inverse les responsabilités.

Il y a quelques semaines encore les organisations professionnelles agricoles locales et vous-même avez remercié les agents des DDI pour le travail effectué.

Compte tenu de nos attributions (missions de contrôle, d'inspection du travail, d'évaluation, d'accueil ou en relation avec le public, des professionnels ou des non-professionnels), les agents de la DDT et de la DDETSP sont potentiellement exposés à des risques d'agressions verbales voire physiques.

Les prérogatives de nos services et la légitimité de nos actions de contrôle doivent être rappelées, ainsi que le principe d'indépendance de l'inspection du travail vis à vis de tout changement de gouvernement (art.6 de la convention OIT 81 et art.8 de la convention 129) et du pouvoir préfectoral (art.33 du décret 2004-374).

La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires garantit aux agents de la fonction publique une **protection contre les violences physiques et verbales dont ils pourraient être victimes.**

Qu'ils soient en déplacement, sur le terrain ou sur leur lieu de travail, **l'employeur doit garantir la prévention de l'agression verbale ou physique à tous les agents.**

Alors que nous allons commémorer cette année les vingt ans de l'assassinat de nos collègues à Saussignac, nous ne voulons pas qu'un tel drame ne puisse se reproduire.

Après 7 ans de présidence Macron, malgré les promesses et les grands moulinets de bras, les missions du ministère de l'Écologie sont une nouvelle fois sacrifiées, rabotées, pour ne pas dire ratiboisées.

Ainsi, alors que nombre d'agriculteurs n'arrivent plus à vivre de leur travail, le gouvernement renonce au plan « écophyto » de réduction de l'usage des pesticides. Ce plan vise à accompagner la transition vers un modèle d'agriculture plus respectueux de l'environnement, des ressources et de la biodiversité. Les agriculteurs sont les premières victimes de ces produits phytopharmaceutiques qu'ils manipulent en grande quantité. Plus généralement, ces produits participent déjà au déclin de la population des invertébrés parmi lesquels les pollinisateurs, et des oiseaux communs, ainsi qu'à la pollution et à la destruction de leurs habitats et des écosystèmes.

Sur le logement, l'échec est patent : 2,6 millions de Français sont actuellement en attente d'un logement social, du jamais vu ! Notre pays est confronté à une crise du logement gravissime. Il y a 4,15 millions de personnes mal-logées en France et 330 000 sans-domicile-fixe selon la Fondation Abbé- Pierre.

Ceci est le résultat de la diminution des aides à la pierre et aux ponctions faites par l'État dans les budgets des sociétés HLM.

Ces politiques d'attrition des services en charge de l'écologie, de l'aménagement du territoire, du logement et de l'agriculture conduisent à des réductions incessantes d'effectifs et des réorganisations sans fin qui épuisent les agents.

Les agents découragés et désespérés au regard du peu de soutien apporté par leurs institutions vous demandent :

- **des consignes claires et écrites concernant l'organisation des contrôles, leur nombre, leur déroulement et les moyens de coordination;**
- **une dénonciation de l'attitude des représentants de la République qui ont de par leur discours, appelé clairement à la haine des fonctionnaires ;**
- **de réaffirmer votre soutien des agents des DDI pour le travail effectué et plus largement en mettant en œuvre les outils de prévention des agressions physiques et verbales pour tous les agents dans le cadre de leurs missions.**